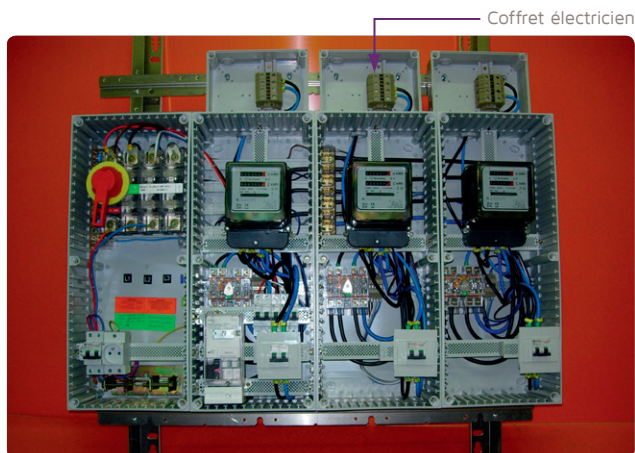


Armoire pour le placement

DE 3 À 15 MODULES DE COMPTAGE

DE QUOI S'AGIT-IL?

L'ensemble de comptage est une armoire constituée de plusieurs modules de comptage avec câblage (minimum 3 et maximum 15 modules) répartis sur une ou deux rangées superposées. L'ensemble est prévu pour accueillir des compteurs dont la protection réseau est limitée à 100A en 230V ou à 80A en 400V.



1. QUI FAIT QUOI?

Vous (ou votre électricien) achetez et placez l'ensemble de comptage dans lequel est prévu un emplacement pour les compteurs, les disjoncteurs et les éventuels relais pour les systèmes de comptages bihoraaires.

2. QUEL ENSEMBLE DE COMPTAGE DEVEZ-VOUS VOUS PROCURER?

Vous achetez votre ensemble de comptage chez le fournisseur de votre choix (Electro 80, Teconex ou GE Consumer & Industrial power controls) suivant le schéma de l'ensemble fourni par le délégué technique de Sibelga et envoyé avec votre offre. La liste des fournisseurs d'ensembles de comptage pourra être complétée par Sibelga à tout moment. Seuls les ensembles fournis par des fournisseurs repris dans cette liste seront acceptés par Sibelga.

3. OÙ ET COMMENT INSTALLER L'ENSEMBLE?

- Le délégué technique de Sibelga déterminera avec vous, lors de sa visite, l'emplacement de l'ensemble de comptage.
- Tout ensemble de comptage doit être fixé sur une surface rigide, incombustible et plane (exemple: murs en briques, béton, ciment, ...). Le bas de l'ensemble doit se trouver à une hauteur comprise entre 0,4 m et 1,20 m du sol suivant que la configuration des compteurs soit en deux rangées superposées ou en une seule rangée.
- L'ensemble de comptage doit être fixé en respectant les instructions de montage qui l'accompagnent.

Pour plus d'informations, contactez notre Service Clientèle au 02 549 41 00.

4. COMMENT LES ÉLÉMENTS DE VOTRE INSTALLATION SONT-ILS POSITIONNÉS ET RELIÉS?



Coffret électrique

Dans votre offre, il est spécifié si l'ensemble de comptage et les coffrets électriques doivent être placés avant le raccordement de l'immeuble au réseau électrique. Votre électricien réalise les installations électriques des futurs occupants de l'immeuble avant ou après le passage des techniciens de Sibelga. Lors de la réalisation de l'installation électrique, votre électricien doit prévoir un câble de liaison du type EXVB de min. 10 mm² de section sans conducteur de terre. Il doit être suffisamment long pour lui permettre de relier le coffret divisionnaire au coffret électrique de l'ensemble de comptage correspondant.

5. CONDITIONS D'OUVERTURE DES COMPTEURS

Les compteurs ne pourront être ouverts par Sibelga qu'une fois que les conditions suivantes seront remplies :

- les installations électriques de chaque logement et/ou des communs doivent être terminées et identifiées.*
- pour chacune des installations électriques, vous devez être en possession d'un procès-verbal de réception valable, délivré par un organisme de contrôle agréé.
- pour chaque installation électrique, vous devez avoir conclu un contrat de fourniture d'électricité avec le fournisseur agréé de votre choix.

* chaque module de comptage doit être identifié à l'installation électrique à laquelle il est raccordé. Exemple: 1er étage gauche, 3e étage arrière, garage, ascenseurs ...